

APPEL DE FONDS

M. CAZANAVE MICHEL
 2, Rue des ursulines
 65000 TARBES

Copropriétaire : PCAZANA - CAZANAVE MICHEL
 Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

LA VILLA

TARBES le 27 décembre 2022

83, Rue du Régiment de Bigorre
 65000 TARBES

Madame, Monsieur,
 Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°96 (Appartement)		43,32	23,76		77,96
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget prévisionnel, Budget prévisionnel 1 DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	4 170,00			179,87	125,69
Budget prévisionnel DU 01/01/2023 AU 31/03/2023					
Charges communes générales	2 757,50	1000	22	60,67	6,49
Charges Entrée C Bat B	50,00	609	120	9,85	9,85
TELEPHONE	112,50	25	1	4,50	4,50
Eau Froide	1 250,00	1228	103	104,85	104,85
Index : 2202,00/2305,00 Conso : 103,00					
Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR	210,13			4,62	
Charges communes générales Avances	210,13	1000	22	4,62	
LOCATION PARKING, APPEL LOCATION PARKING	540,00			45,00	
FONDS PARKINGS LOCATION PARKING	540,00	12	1	45,00	
Total lot N°96 (Appartement)	4920,13			229,49	125,69

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
	N°97 (Couloir)	3,94	2,16		7,09
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget prévisionnel, Budget prévisionnel 1 DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	2 807,50			6,41	1,49
Budget prévisionnel DU 01/01/2023 AU 31/03/2023					
Charges communes générales	2 757,50	1000	2	5,51	0,59
Charges Entrée C Bat B	50,00	609	11	0,90	0,90
Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR	210,13			0,42	
Charges communes générales Avances	210,13	1000	2	0,42	
Total lot	3017,63			6,83	1,49
				Total appel ⁽¹⁾	236,32
					127,18

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
Solde du dernier appel en date du 15 octobre 2022				
01/01/2023	Annulation :Budget prévisionnel, Budget prévisionnel 1			186,28
01/01/2023	Annulation :Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR			5,04
01/01/2023	Annulation :Loyer parking, Loyer parking			12,96
01/01/2023	Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR	01/01/2023	5,04	
01/01/2023	Budget prévisionnel, Budget prévisionnel 1 DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	01/01/2023	186,28	
01/01/2023	LOCATION PARKING, APPEL LOCATION PARKING	01/01/2023	45,00	
01/01/2023	Budget prévisionnel, Budget prévisionnel 1	01/01/2023	186,28	
01/01/2023	Loyer parking, Loyer parking	01/01/2023	12,96	
01/01/2023	Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR	01/01/2023	5,04	
Cumul Dépenses Recettes			440,60	204,28
Solde au 1 janvier 2023 ^{(1) + (2)}			236,32	
Echéancier des prélèvements en attente				
				Montant
15/01/2023	Prélèvement du 15/01/2023			191,32
Cumul des prélèvements en attente ⁽³⁾				191,32
SOLDE A PAYER ^{(1) + (2) - (3)}			45,00	

(1) : Totaux des appels = 236,32

(2) : Solde précédent = 0,00

(3) : Cumul des prélèvements = 191,32

Modalités de règlement :

Prélèvement le 15/01/2023 d'un montant de 191,32 sur le compte (IBAN :FR761*****64109 BIC : CMCIFR2AXXX)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

Budget prévisionnel DU 01/01/2023 AU 31/03/2023

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le service comptabilité.

BEARN - RIGORRE - GASCogne